
Hydro-Québec intervient sur la végétation afin d'assurer la qualité du service électrique à Rivière-Beaudette



Nature des travaux

Au cours des prochaines semaines, des travaux d'abattage d'arbres et d'élagage de branches au-dessus des fils seront réalisés aux abords des deux lignes de distribution alimentant nos clients de Rivière-Beaudette.

Ces travaux font suite à un inventaire réalisé pendant l'hiver et visent à assurer la qualité du service électrique et à prévenir des pannes de longue durée qui pourraient être causées par des chutes de branches ou d'arbres sur le réseau.

L'entreprise **Forestech** a été mandatée pour effectuer les travaux d'abattage, alors qu'**Arboriculture de Beauce** réalisera l'élagage au-dessus des conducteurs. La supervision des travaux sera assurée par des employés d'Hydro-Québec.

Calendrier de réalisation

Les travaux se dérouleront le du 12 avril à la fin de mai 2017.

Autorisations des propriétaires

Avant toute intervention d'abattage, Hydro-Québec aura obtenu une autorisation des propriétaires concerné.

Par ailleurs, Hydro-Québec peut, en tout temps, procéder à de l'élagage, soit tailler ou couper des branches d'un arbre qui sont susceptibles d'entrer en contact avec le réseau.

Disposition des résidus de coupe

Le déboisement et l'élagage produisent des résidus de coupe. En milieu aménagé, les branches seront déchiquetées et récupérées par l'entrepreneur, si les propriétaires le souhaitent. Le bois commercial, de plus de 10 cm de diamètre, est découpé en sections et est laissé sur place pour permettre son utilisation par le propriétaire.

En milieu non-aménagé, les résidus sont laissés épars au sol, ou entassés en andains en bordure d'emprise. La faune et la flore présents dans les emprises de lignes de distribution peuvent ainsi bénéficier de cette matière organique.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Pour renseignements

Végétation et sécurité près de nos lignes de distribution : www.hydroquebec.com/arbres

Ligne Info-Projets :

1 877 653-1139